

SEANCE DU 7 juillet 2014

L'an deux mille quatorze le 7 juillet 2014, le Conseil Municipal de la Commune de MARNES, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur BIGOT Pierre, Maire

:

MMES DEACON Margaret, RIDOUARD Valérie, MM BOTTON Daniel, BIGOT Pierre, LANDRY Laurent, GAUTRY Jean-Yves, MOINE Serge, LECOINTRE Christian, GIROUARD Germain, TALBOT Franck

ABSENTS EXCUSE : PERCEAU Alain

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Christian LECOINTRE

DATE DE CONVOCATION : le 2 juillet 2014

COMPTE RENDU AFFICHE EN MAIRIE LE : 16 juillet 2014

Observations sur le Procès Verbal de la réunion du 20 juin 2014 : Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le procès verbal sans observation.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT À OUVERT LA SÉANCE ET EXPOSÉ CE QUI SUIT :

DEL/CM 2014-33 - RENOUELEMENT CONTRAT CUI

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que le Contrat Unique d'Insertion de Didier CHARLOT arrive à échéance au 16 août 2014.

Après en avoir délibéré les membres du conseil accepte le renouvellement du contrat de 6 mois

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents se rapportant à ce dossier.

DEL/CM 2013-34 ORIENTATIONS SUR LES AMENAGEMENTS DE LA TRAVERSEE DU BOURG

Monsieur GAUTRY 2^{ème} Adjoint, informe les membres présents qu'il s'est rendu avec Serge MOINE sur d'autres Communes pour voir ce qu'il s'y faisait (Pas de Jeu, Aubigny)

Aubigny : 200 000€ de travaux - bureau étude 6% - subvention à 50%

Frontenay s/Dive – 62 000 HT travaux projet compétence Communauté de Communes du Pays Loudunais aménagent Centre Bourg Participation de la commune 40%

En ce qui concerne la traversée du bourg de marnes, le Conseil Général avait déjà fait une esquisse en 2011, voir les eaux pluviales, les réseaux les trottoirs.

Le Conseil Municipal prend en compte ce projet comme prioritaire sur la traversée du bourg depuis la sortie de Moncontour jusqu'à la Cueille. Il est envisagé de contacter 3 bureaux d'études pour définir des avants projets.

DEL/CM 2014-35- DEMANDE DE SUBVENTION ECOLE DE FOOT D'AIRVO-ST VARENT

Monsieur le Maire fait part d'un courrier concernant une demande de subvention concernant l'école de Football d'Airvo-ST-Jouin. Une entente avec St Varent pour les jeunes s'est mise en place et pour ce faire afin de participer aux entraînements du mercredi, l'utilisation d'un bus qui ferait la navette entre Airvault et St Varent est nécessaire.

Une participation de 48€ est sollicitée par enfant, 1 enfant est concerné sur la commune de marnes.

Le Conseil municipal est favorable à cette demande.

Cette somme sera imputée au compte 011/6574 du budget 2014.

DEL/CM 2014-36 - MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,

- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale). La commune de MARNES rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;

- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire

- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de MARNES estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes. C'est pour toutes ces raisons que la commune de MARNES soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,

- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,

- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales

Le Conseil Municipal après délibéré,

APPROUVE la motion présentée de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

ACHAT MOBILIER URBAIN

Après discussion il a décidé que trois corbeilles en bois seraient fabriquées par les employés communaux.

DEL/CM 2014-37- DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le maire propose aux membres présents qu'il est nécessaire de réajuster certains postes budgétaires sur l'exercice 2014 pour tenir compte de certaines modifications intervenues depuis le vote du budget primitif 2014.

Il propose d'approuver les écritures suivantes :

| N° et Intitulé de l'opération et article Budgétaire | Augmentation de crédits | Diminution de Crédits |
|--|--------------------------------|------------------------------|
| 00026 RESTAURATION COUVETURE SALLE GILLES BAUDRON 21318 – Autres Bât Publics | + 3 250.00 | |
| 00028 – VOIRIE 2315 – Installations Mat et Out Techn | | - 3 250.00 |
| TOTAL | 3 250.00 | 3 250.00 |

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent ces écritures.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Revoir les contrats des assurances (demander aux Mutuelles de Poitiers, Pacifica)
- Utilisation de la salle de la mairie pour particuliers : à officialiser avec un règlement.
- Poutres : il est décidé de fixer le prix des poutres à 250 €.
- SEVT : La commune est impactée par le renforcement du programme de protection des ressources en eaux autonomes du captage des lutineaux

Le secrétaire,

le Maire,